



# UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1424

13 Janvier 2019

- **Mobilisation d'organisations sociales à l'occasion des 10 ans du séisme du 12 janvier 2010**
- **Trois fusils d'assauts et plus d'un millier de cartouches remis à la Commission nationale de désarmement en Haïti**
- **Une remontée de violence armée depuis fin décembre 2019**
- **Corruption : L'OCNH réclame la cessation immédiate de la fabrication de nouvelles cartes d'identification par la firme allemande Dermalog**

## >> Mobilisation d'organisations sociales à l'occasion des 10 ans du séisme du 12 janvier 2010

A l'initiative de différents regroupements sociaux, notamment du mouvement citoyen Amouni, diverses activités culturelles auront lieu le dimanche 12 janvier

2020, qui marque le 10<sup>e</sup> anniversaire du tremblement de terre dévastateur. Les places publiques seront les principaux lieux de rassemblement pour se souvenir et se recueillir. Ce choix est motivé en souvenir de la solidarité agissante au moment du tremblement de terre et après la catastrophe. Il y a 10 ans, la solidarité était une notion mise en valeur. Justement, au lendemain du séisme, les places publiques ont été envahies par des milliers de personnes sinistrées et les ont transformées en camps particulièrement précaires. « Le 12 janvier constitue une date importante, parce qu'à ce moment nous étions dans la solidarité et l'amour. C'est ce qui a permis de sauver des vies », exprime Martine Brisson du regroupement Amouni. Haïti doit revivre sur de nouvelles bases, dans la lumière, dans une logique de reconstruction et de refondation de la nation, souhaite le mouvement citoyen Amouni, tout en appelant tous les haïtiens à faire de cette date un grand événement. Le mouvement citoyen suggère qu'il faut non seulement [commémorer la mémoire de nos victimes, mais aussi véhiculer un](#)

[message de renaissance](#) d'Haïti. Aucune manifestation officielle de commémoration n'est annoncée. En 2020, des interrogations pèsent sur les réponses institutionnelles, qui ont été apportées en guise de prévention et de comportements responsables, en cas de séisme. Les défis restent énormes, en termes de suivi institutionnel des constructions devant répondre aux normes parasismiques. Des doutes persistent, malgré une multiplication de travaux de sensibilisation et d'éducation de la population, sur les meilleurs comportements à adopter avant, pendant et après un tremblement de terre. « Grâce aux études, nous nous rendons compte que nous sommes un pays à risques. A présent, nous disposons de plus de données et de plus d'appréciation sur la sismicité locale. Malheureusement, nous n'agissons pas en fonction de ces informations. Nous pourrions en payer les conséquences », craint, dans des déclarations au quotidien « Le Nouvelliste », l'ingénieur sismologue Claude Prépetit, directeur du Bureau des mines et de l'énergie et responsable de l'Unité technique de simologie, une entité créée après le séisme du 12 janvier 2010. En 2019, 301 secousses ont été ressenties en Haïti.

## >> Trois fusils d'assauts et plus d'un millier de cartouches remis à la Commission nationale de désarmement en Haïti

Un entrepreneur, dont l'identité n'a pas été révélée, a remis à la Commission nationale de désarmement, démantèlement et réinsertion (CNDDR) en Haïti, trois fusils d'assauts, plus de mille cartouches, des grenades ainsi que des gilets par balles, entre autres. L'entrepreneur aurait acheté ces matériels et équipements à [l'homme d'affaires Arby Frantz Larco, arrêté le 24 décembre 2019](#), pour trafic d'armes à feu illégales, fait savoir la CNDDR. Cette remise d'armes et de munitions fait suite aux appels qui ont été lancés à ceux qui auraient acheté des armes et munitions. 3

fusil d'assaut M4, dont un sans numéro de série qui ont la capacité de lance-grenades, 240 cartouches de calibre 7.62 mm, 703 cartouches de calibre 5.56 mm, 150 cartouches de calibres 9 mm ont été remis à la Commission. Les cartouches de calibre 5.56 mm sont déclarées illégales, même en temps de guerre, souligne le commissaire Abler R. Lalanne, un ancien militaire. La Commission a également reçu 11 chargeurs de 30 cartouches pour fusils d'assaut M4, 3 chargeurs de 100 cartouches, des gilets par balles de catégorie 6, 15 grenades de calibre 37 mm, 7

grenades sonores, 3 couteaux et chapeaux de combats, et des lampes de poche. Cette personne, dont l'identité n'a pas été révélée, se serait procuré ces matériels afin de protéger son entreprise, précise la Commission. « Nous disposons d'assez d'informations sur les personnes qui ont acheté des matériels auprès de M. Larco. C'est en ce sens que ce particulier a décidé de nous remettre l'ensemble de ses armes et

munitions ». La [Commission nationale de désarmement déplore l'étonnante facilité à s'approvisionner en armes à feu illégales et munitions en Haïti](#). A travers le pays, la CNDDR déclare avoir dénombré 11 grands fournisseurs d'armes à feu, dont Arby Frantz Larco, arrêté le 24 décembre.

### >> Une remontée de violence armée depuis fin décembre 2019

Le 7 janvier, des individus armés circulant à moto, ont assassiné par balles, à Tabarre 52 (au nord-est de Port-au-Prince), le magistrat Antoine Luccius, suppléant juge de paix à l'annexe du tribunal de paix de Ganthier, à Fonds Parisien. Cet assassinat est enregistré, une semaine après celui de l'huissier Bob Dolciné, le 31 décembre, par des individus armés, devant la barrière du Palais de justice de Port-au-Prince, situé au Bicentenaire. Tout en condamnant cet acte qu'elle qualifie de crapuleux, l'Association nationale des magistrats presse le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) d'enjoindre l'institution policière de prendre immédiatement les mesures appropriées, pour traîner les auteurs présumés de ce meurtre par devant la justice. Consternées, l'Association nationale et l'Association professionnelle des magistrats exigent encore des garanties institutionnelles pour un fonctionnement harmonieux de la justice en Haïti. Elles demandent aux autorités judiciaires et policières de diligenter une enquête pour rechercher et appréhender les auteurs de l'assassinat du juge Antoine Luccius. Dans la nuit du mardi 7 au mercredi 8 janvier, 4 jeunes hommes

ont aussi été assassinés par des bandits armés, qui se sont emparés d'un camion de marchandises pour aller vers Cabaret sur la Route nationale No. 1. Dans la nuit du vendredi 3 janvier, des bandits armés ont assassiné par balles le chauffeur Léonor Félinord, 51 ans, qui assurait le trajet Port-au-Prince/Gonaïves (Artibonite), et blessé plusieurs autres passagers. Depuis plusieurs mois, ces mêmes bandits armés, qui auraient leur base à Savien (Artibonite), sèment la terreur sur la même Route nationale No.1, notamment entre Saint-Marc et l'Estère, où, selon plusieurs témoignages, ils tuent, enlèvent et séquestrent des passagers, tout en pillant des véhicules de marchandises. Sur 18 chauffeurs de transports publics agressés par balles, durant l'année 2019, 10 sont décédés, selon une association de transporteurs publics. En 2019, sur 160 véhicules de transports publics vandalisés, 66 ont été totalement incendiés. De la fin du mois de décembre à ce début du mois de janvier, beaucoup de cas d'agressions par balles (assassinats, braquages, vols, viols, enlèvements et séquestration de personnes...) sont signalés sur le territoire national.

### >> Corruption : L'OCNH réclame la cessation immédiate de la fabrication de nouvelles cartes d'identification par la firme allemande Dermalog

L'Organisation des citoyens pour une nouvelle Haïti (OCNH) relève que le communiqué du Ministère de la justice et de la sécurité publique (MJSP), octroyant un nouveau délai (jusqu'à la fin du mois de mars 2020) pour obtenir la carte d'identification nationale, n'a rien changé. Elle recommande au ministère de mettre immédiatement fin à la fabrication de nouvelles cartes d'identification controversées, par la firme allemande Dermalog, car son contrat n'a pas été validé, à deux reprises, par la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA). L'OCNH demande au ministère de veiller à ce qu'un nouveau contrat, validé par la Cour des comptes, soit signé avec une

entreprise, en toute conformité avec les prescrits de la loi publiée dans le Journal Officiel de la République, le Moniteur, le 12 juin 2009. « Le décret du 1er juin 2005, relatif à la carte d'identification nationale n'a toujours pas été abrogé. Le numéro d'identification nationale est toujours en vigueur » sont, entre autres, les arguments mis en avant par l'Organisation des citoyens pour une nouvelle Haïti pour rejeter le processus de fabrication de nouvelles cartes d'identification, [avec ladite firme allemande Dermalog, non validée par la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif](#).

### A lire également :

- > [Séisme : La Solidarité Québec-Haïti appelle le Canada à prendre ses distances vis-à-vis du Core Group, proche de Jovenel Moïse](#)
- > [Crise : L'Oea appelle au renforcement de la lutte contre la corruption en Haïti](#)
- > [Haïti-Politique : Mise en garde contre les velléités de Jovenel Moïse de diriger le pays par décrets](#)
- > [Éducation : La première session des examens du baccalauréat permanent, prévue du 17 au 21 février 2020 en Haïti.](#)